



Marc Chabant : « À laisser errer une jeunesse, elle se trouve d'autres repères »

Le directeur éducatif de la fondation Action Enfance souligne les périls qui peuvent guetter les adolescents placés, livrés à eux-mêmes à 18 ans, à l'image des frères Kouachi et de Hayat Boumeddiene.

PROPOS RECUEILLIS PAR
AGNÈS LECLAIR @AgnèsLeclair

FAMILLE Alors que le Sénat examinait mercredi une proposition de loi pour améliorer la prise en charge des enfants en danger, Marc Chabant, directeur éducatif à la fondation Action Enfance, décrypte les difficultés de la protection de l'enfance. La fondation accueille 700 jeunes dans le cadre de placements longs en villages d'enfants.

LE FIGARO. - Les frères Kouachi, auteurs de l'attaque terroriste contre *Charlie Hebdo*, tout comme Hayat Boumeddiene, compagne de l'auteur de la prise d'otages meurtrière de l'épicerie kasher de Vincennes, ont été pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance (ASE). L'institution doit-elle se remettre en question ?
Marc CHABANT. - Les enfants ne deviennent pas des « Kouachi » parce qu'ils ont été placés. Le lien entre cette épouvantable affaire et le parcours de ses auteurs à l'Aide sociale à l'enfance n'est pas si simple à établir. Et il faut avant tout faire attention au risque d'amalgame ! Malheureusement, la stigmatisation de ceux que l'on appelle « les enfants de la Ddass » reste très forte aujourd'hui. Si vous voulez évoquer le danger de la radicalisation, il est à la sortie des établissements et non dedans. Mais, bien entendu, il serait dramatique de ne pas se poser de questions. Le milieu de la protection de l'enfance s'est interrogé sur son rôle après ces terribles événements, au même titre que l'école a engagé une réflexion. Le sujet du fait religieux a été abordé à la première réunion entre nos directeurs d'établissements après les attentats. Que peut répondre un éducateur à un enfant qui demande où l'on va quand on meurt ? Que faire si un jeune majeur se rapproche d'une école coranique ? Mais au fond, cette problématique n'est pas si

différente de celle des autres dangers, comme la drogue ou la prostitution, qui offrent un miroir aux alouettes à tous les jeunes qui expriment un mal-être et souffrent d'un problème de reconnaissance. À laisser errer une jeunesse, elle se trouve d'autres repères.

Quels sont les principaux risques pour les jeunes majeurs issus de l'ASE et livrés à eux-mêmes ?

Le premier risque, c'est l'isolement. Le deuxième risque, c'est la difficulté d'insertion professionnelle car ils n'ont aucun réseau pour les aider. Enfin, le troisième risque, c'est l'exclusion. Il y a une surreprésentation d'enfants passés par l'ASE chez les SDF. Ces jeunes n'ont aucun filet de sécurité quand ils sortent des dispositifs. Ce sont des « enfants de personne » et quand ils sont « en galère », ils n'ont personne sur qui compter.

Pourquoi faut-il réformer la protection de l'enfance ?
La loi sur la protection de l'enfance de 2007 est bien faite pour les enfants suivis ou placés provisoirement et qui

peuvent revenir dans leur famille biologique. C'est le cas de 70 % à 80 % de ceux qui passent par l'Aide sociale à l'enfance (ASE). Mais pour les 20 à 30 % restants, le maintien dans leur famille n'est pas possible. Leur situation de placement est revue tous les deux ans alors que l'on sait qu'ils ne rentreront jamais chez leurs parents. Comment se construire dans une telle instabilité ? Comment réussir à se projeter avec un « CDD » éducatif ? La proposition de loi examinée mercredi proposait une troisième voie, un statut intermédiaire, celui de l'adoption simple irrévocable jusqu'à la majorité pour stabiliser les parcours de ces enfants. Malheureusement, elle n'a pas été adoptée au Sénat. J'espère que cette proposition reviendra lors du passage du texte à l'Assemblée nationale, tout comme celle de la création d'une instance nationale de la protection de l'enfance.

ENFANTS EN DANGER

284 000
mineurs relèvent d'un dispositif de protection de l'enfance

21 500
jeunes majeurs de 18 à 21 ans bénéficient d'une mesure de protection de l'enfance

1 000
appels par jour sont adressés au 119-Allô enfance en danger, soit trois fois plus qu'il y a 25 ans

Faut-il rompre avec l'idéologie du « maintien du lien familial à tout prix » et favoriser l'adoption ?

Il faut avant tout réfléchir à un statut pour que ces enfants sachent qu'ils peuvent compter sur quelqu'un de manière pérenne. Cela peut être un parent dans le cadre d'une adoption simple mais pourquoi pas un parrainage par une fondation ou une association qui aurait la délégation d'autorité parentale, sans rupture du lien familial ? Il faut pouvoir construire avec ces enfants un projet sur le long terme mais aussi faciliter la prise de décision quotidienne. Aujourd'hui, nous devons parfois remonter jusqu'à un juge pour qu'ils aient l'autorisation de passer quelques jours de vacances chez un ami !

Le nouveau texte ne règle pas la question du suivi des jeunes majeurs sortis de l'ASE. Nombre d'entre eux sont lâchés dans la nature à leur majorité... Il ne faut pas rendre ce suivi forcément obligatoire. À 16 ans, certains enfants ont une forte capacité d'auto-



Marc Chabant : « Si vous voulez évoquer le danger de la radicalisation, il est à la sortie des établissements et non dedans. » DR